

Décision Générale colonial

Décision n° 907 du 7 septembre 1948 :

n° 907

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 septembre 1948
Numéro JO n° 9 du 30/09/1948	Date du numéro 30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de quinze jours pour en jouir au Harrar (Ethiopie). est accordé à M. Chavigny, commis principal au Trésor, pour compter du 8 septembre 1948.

Signé : LIURETTE,